



Institut de Relations Internationales et Stratégiques

**LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE FACE  
AUX DEFIS DE LA DEFENSE ANTI - MISSILES**

SYNTHESE

**Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)**

**Auteur : Valérie Niquet**

**Année 2001**

Le contenu de cette synthèse n'engage que son auteur

## SYNTHESE

Les théoriciens chinois des relations internationales privilégient une vision réaliste et essentiellement conflictuelle des relations entre Etats, qui implique le respect sourcilleux des “équilibres stratégiques”. Dans ce contexte, les principaux objectifs de la stratégie chinoise visent avant tout à renforcer la légitimité d'un pouvoir vulnérable et sont les suivants : renforcer la puissance de la Chine notamment face à Taiwan, réduire l'engagement des Etats-Unis en Asie et interdire l'émergence de puissance concurrente dans la zone.

C'est dans ce cadre que doit être analysée l'opposition radicale de la République populaire de Chine aux projets de défense antimissile nationaux et de théâtre, la distinction entre les deux éléments étant d'ailleurs plus d'ordre tactique que stratégique aux yeux des dirigeants chinois. Ces projets posent en effet à la Chine des défis à différents niveaux, qui dépassent celui de la “ simple course aux armements ”. En imposant des choix de développement difficiles à assumer entre croissance économique et croissance des capacités militaires, les projets de défense antimissile constituent en effet une menace directe contre le libre arbitre d'un pouvoir qui a justement fait – pour des raisons historiques - de la défense absolue de la souveraineté et du refus d'ingérence l'une des principales composantes de sa légitimité.

En dénonçant le “ bouleversement des équilibres stratégiques ” induit par les projets de défense antimissile, Pékin craint en fait une remise en cause de sa capacité à tenir un discours de puissance qui constitue l'un des principaux éléments constitutifs de la puissance chinoise. Arme politique, les projets de défense antimissile, avant même leur mise en œuvre et quelle que soit leur efficacité, constituent ainsi l'arme idéale contre une politique de puissance déployée par la Chine étayée par des moyens très limités. A ce titre, les stratèges chinois peuvent légitimement considérer que la RPC constitue bien “ objectivement “ le premier objectif visé par les projets de défense antimissile.

Toutefois, en dépit de leur caractère essentiellement politique et des incertitudes qui pèsent sur leur mise en œuvre, la menace militaire posée par les projets de défense antimissile ne peut être totalement ignorée par la RPC en raison des développements technologiques qu'ils induisent. Le risque pour Pékin est donc de se voir imposer un rythme de développement de ses capacités militaires impossible à suivre. Dans ce domaine, le risque principal des projets de défense antimissile pour Pékin est donc de "faire monter les enchères" d'une manière inacceptable.

Face à ce défi les stratèges chinois ont développé deux types de réponse. Les réponses "militaires" vont du plus réaliste en terme de perspectives de réalisation – la dénonciation des projets de défense antimissile apparaissant alors essentiellement comme un élément de légitimation de projets prévus de longue date – au moins réaliste. Les réponses "civiles" reposent essentiellement sur les menaces voilées de déstabilisation. Mais, en dépit des apparences et en raison du déficit de moyens économiques, humains et technologiques, les deux types de réponses appartiennent plus à l'ordre du discours qu'à celui de la réalité.

Les réponses de la Chine aux projets de défense antimissile viennent par ailleurs mettre en évidence les ambiguïtés de la doctrine balistico-nucléaire de la RPC qui craint aujourd'hui de perdre ses capacités non seulement de dissuasion mais également ses capacités d'intimidation ou "d'exclusion" de la puissance américaine et ses capacités de coercition régionale.

Au niveau militaire il s'agit donc de développer la "survivabilité" des missiles chinois, en améliorant les techniques de camouflage, la mobilité des missiles, les capacités de saturation par la multiplication des missiles, des têtes ou des leurres et la manœuvrabilité des têtes.

Ces options s'ordonnent selon un ordre croissant des difficultés à surmonter et décroissant des perspectives de réalisation.

A un autre niveau, la mise en œuvre d'une capacité anti-force et de *launch on warning* est également mentionnée, que les capacités actuelles de la RPC en

termes d'*accuracy* et d'alerte avancée rendent totalement hypothétiques, même si la Chine poursuit ses efforts de développement en la matière, grâce notamment à la mise en place de projets de coopération avec l'étranger, impliquant une exploitation rationnelle de l'ensemble des possibilités des technologies duales. Enfin, liée aux principes de la guerre asymétrique, une part importante de la réflexion est également consacrée au développement des capacités de brouillage, à la guerre des étoiles, et repose sur un programme spatial chinois qui fait l'objet d'une véritable priorité.

Enfin, venant contredire une opposition de principe aux projets de défense antimissile qui vise essentiellement à interdire la mise en œuvre de projets qui mettent cruellement en évidence l'inégalité de moyens entre la RPC et ses adversaires, Pékin s'intéresse également à l'acquisition d'une capacité minimum de défense antimissile ou de défense antiaérienne élargie, aujourd'hui quasiment inexistante. Ceci d'autant plus que, pour la RPC, les menaces potentielles se multiplient, incluant désormais les Etats-Unis, l'Inde, mais également – potentiellement du moins – le Japon, Taiwan, la Russie de Vladimir Poutine, et peut-être même la Corée du nord.

L'éventail des réponses " civiles " inclut une sacralisation des structures de la guerre froide et du traité ABM dans une volonté de figer une situation qui laisse le temps à la RPC de procéder à un relatif rattrapage technologique ; des menaces de prolifération et de non-coopération dans le domaine du contrôle des armements et la mise en place d'une stratégie de " fronts unis " avec d'autres puissances – par la mise en avant d'un discours sur la défense de la multipolarité - pouvant partager les préoccupations de la Chine.

Face à une administration américaine moins préoccupée par l'engagement et le multilatéralisme, y compris dans le domaine de contrôle des armements, ces réponses chinoises ont toutefois montré leurs limites. La suite des attentats du 11 septembre est également venue mettre à mal les stratégies de " front uni " – notamment avec la Russie – et les capacités de la RPC à mobiliser l'arme du risque de prolifération ou de déstabilisation. En la matière, la prise en compte

par la RPC des conséquences, des risques induits par la prolifération balistique et nucléaire, pourrait également imposer une évolution de la stratégie de Pékin. Entérinant ces évolutions défavorables, la RPC devrait s'orienter avec pragmatisme vers une appréciation plus réaliste de ses capacités d'action et de sa marge de manœuvre. Si l'opposition aux projets de défense antimissile ne disparaîtra pas, la RPC pourrait mettre en place des stratégies différenciées destinées à faire la part entre ce qui reste inacceptable - notamment l'inclusion de Taiwan aux projets de défense antimissile - et ce qui peut être négocié. La mise en place d'un bouclier antimissile protégeant les Etats-Unis pourrait ainsi être " acceptée " en échange de la garantie offerte par Washington de ne pas inclure la Chine dans les objectifs visés. Enfin, la stratégie de constitution de " fronts unis " ne devrait pas être remise en cause mais pourrait faire l'objet d'une pause dans l'espoir de voir ré-émerger, au sein de la coalition constituée autour des Etats-Unis, de nouvelles lignes de fracture à exploiter, tenant notamment compte des réalignements stratégiques en Asie.